

COMPTE RENDU RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DE CHALLONGES
En date du 02 novembre 2020 à 20H15 à la salle des fêtes de CHALLONGES

Présents : Sophie COLAS, Damien BORNENS, Jérôme LEGEROT-GERMAIN, Catherine DOUKMEDJIAN, Serge JOURNAL, Christian BIZET, Bernadette BOCCON, Tom BORDIGONI, Lucie BRILLAT, Stéphanie DUCRUET, Lydie JACQUEMOUD, Jean-Luc KOHLER, Thomas RAINER, Eddy TRANCHAND

Excusé : Jacques BARUT pouvoir à Jérôme LEGEROT-GERMAIN

Secrétaire de mairie : Passet Anne-Sophie

Date de convocation : 22 octobre 2020

Secrétaire de séance : Serge JOURNAL

Ouverture de séance : 20h15

Clôture de séance : 21H15

L'ordre du jour proposé était le suivant :

- Décision modificative budget eau
- Délibération tarifs eau 2020/2021
- Délibération abri transports scolaires
- Décision modificative budget principal frais d'étude
- Point commissions
- Questions diverses

En préambule à la séance, une minute de silence a été observée à la mémoire de Monsieur Samuel PATY, professeur d'histoire-géographie assassiné le vendredi 16 octobre 2020, près du collège de Conflans-Sainte-Honorine où il enseignait.

Les drapeaux de la commune ont été mis en berne le mercredi 21 octobre 2020.

DECISION MODIFICATIVE BUDGET EAU

Il y a lieu de voter une décision modificative concernant le paiement de l'échéance de reprise du prêt du SMDEA du 05 août 2018 d'un montant de 5 600.21 € se décomposant de la façon suivante :

- 66111 intérêts réglés à l'échéance 1 685.95€
- 1641 emprunts en euros 3 914.26€

Il manque 3907.99 € sur le compte 1641 et 1682.51 € sur le compte 66111 soit 5 590.50 €

Désignation	Diminution sur crédits	Augmentation sur crédits
D 1641 : Emprunts en euros		3 907.99 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		3 907.99 €
D 2156 : Matériel spécifique d'exploitat°	5 590.50 €	
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	5 590.50 €	
D 66111 : Intérêts réglés à l'échéance		1 682.51 €
TOTAL D 66 : Charges financières		1 682.51 €
R 002 : Excédent antérieur reporté		1 682.51 €
TOTAL R 002 : Excédent antérieur reporté Fonc		1 682.51 €
R 021 : Virement section exploitation	1 682.51 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	1 682.51 €	

Le Conseil autorise à l'unanimité la signature de cette décision modificative

TARIF EAU 2020/2021

Madame Le Maire propose au conseil municipal les augmentations concernant le prix du mètre cube d'eau vendu à l'utilisateur et le montant de l'abonnement.

- Elle propose une augmentation en fonction de l'inflation de l'INSEE soit de passer le mètre cube de 1€50 HT à 1€51 HT.
- Le prix de l'abonnement n'ayant pas évolué depuis l'année 2014, Madame le Maire propose une actualisation en passant de 29 € à 35 € en prévision de travaux futurs.
- Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité que la facturation du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021 les tarifs appliqués seront les suivants :
- Le prix du mètre cube d'eau : 1€51 HT.
- Le prix de l'abonnement : 35 € HT
- Le prix de location de compteur reste inchangé soit :
 - 15 mm..... 6€
 - 20 mm..... 7€
 - 25 mm..... 14€
 - 30 mm.....15€

Ces tarifs s'appliqueront sur la facturation qui interviendra à l'automne 2021.

DEMANDE D'AIDE A LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES DANS LE CADRE DES ARRETS DE CARS SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs.

RESOLUTION :

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE la pose d'un abri voyageurs à l'arrêt « Challonges »
- SOLLICITE une subvention dans le cadre du Sd'ap, au Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes,
- VALIDE le plan de financement suivant :
 - Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes : fourniture et installation Abri voyageurs
 - Commune : Réalisation de la dalle
- AUTORISE le Maire à déposer les demandes de subventions, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Cette délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune

DECISION MODIFICATIVE FRAIS D'ETUDE BUDGET PRINCIPAL

Madame Le Maire rappelle l'historique des études qui ont été demandées pour la mise en place d'un feu récompense route de Seyssel, les travaux n'ayant pas été réalisés en 2020 il s'agit de régler l'étude de 5 760€, il manque 3 600 € sur le chapitre.

CONSIDERANT que ces dépenses nécessitent d'apporter des modifications aux montants des crédits autorisés pour les chapitres concernés, tout en respectant les équilibres du budget.

CONSIDERANT le projet de décision modificative n°1 pour l'exercice 2020 du budget principal

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter à l'unanimité la décision modificative n°1 de l'exercice 2020 intégrant les informations précisées ci-dessus :

Compte 2152 installations de voiries	- 3 600 €
Compte 2031 Frais d'étude	+ 3 600 €

POINTS COMMISSIONS

Les commissions n'ont pas pu se réunir suite aux situations sanitaires dues au COVID

QUESTIONS DIVERSES

La commune d'Usinens réalise des travaux de raccordement sur la colonne d'eau potable de Bassy route de Seyssel jusqu'au hameau de Bénoz. Un regard au niveau de la jonction chemin de la Louise et chemin dit de grenier a été demandé par la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures quinze.

Le Maire de Challonges
Sophie COLAS

